



La préposition *sur* : de la langue au discours

Elodie Weber

Université Paris IV-Sorbonne

Abstract

Contrary to the widespread view amongst linguists and lexicographers, which is to focus on space expected to provide the basic meaning of the preposition from which the other uses might derive, our research, inspired by Guillaumian theories, attempts to identify the invariant signified of the French preposition *sur*, which could explain all its effects of meaning in discourse. The observation of a large number of tokens taken from different domains leads us to postulate that the preposition *sur* invariably connects two elements: one rector element playing the role of "supporter", the other, the governed element, playing the role of "supported". The relevance of this signified is then tested in the different areas of use - spatial, temporal and notional - particularly in the emerging use of the preposition *sur* in place of the preposition *à* before a place name ("travailler sur Paris").

Introduction

Ce sont principalement les emplois spatiaux de la préposition *sur* qui ont jusqu'à présent intéressé les linguistes. Face aux multiples emplois dont fait l'objet cette préposition et voulant ramener le multiple à l'un, la plupart ont fait de l'un des éléments du multiple l'unité pour en dériver tous les autres : le domaine spatial, ainsi que le révèle la structure d'un article de dictionnaire (TLF) consacré à cette préposition est considéré comme primordial, censé fournir le sens fondamental de la préposition, les autres domaines d'emploi (temporel, notionnel) dérivant tous, d'une manière ou d'une autre, de l'emploi locatif [L. Méliis, 2003 : 47]. Le

problème d'une telle méthode est qu'elle laisse inévitablement en marge certains cas qui ne peuvent être expliqués par dérivation à partir du domaine spatial : classés à part, ces emplois ne reçoivent qu'une caractérisation syntaxique (« *sur* introduit le régime d'un verbe exprimant une activité intellectuelle ou un jugement : *compter sur, insister sur, se terminer sur* etc. » [*Le Trésor de la Langue Française Informatisé* : s.v. *sur*]) qui sous-entend que la préposition est en ce cas « vide », simple cheville syntaxique. Cette primauté accordée au domaine spatial dont dérivent les autres domaines se retrouve d'ailleurs dans la plupart des articles de dictionnaires et dans les travaux des linguistes consacrés aux prépositions¹.

Si le domaine spatial peut, s'agissant des prépositions, se révéler d'un intérêt particulier, c'est pour sa grande fécondité méthodologique : il est, en raison de sa dimension concrète, plus apte que les domaines temporels ou notionnels à faire « voir » les choses ; il rend matériel ce que les autres domaines ne présentent que sous la forme de l'abstraction. Le domaine spatial nous sera donc d'une grande utilité lorsqu'il s'agira de comprendre le type de configuration qu'induit la préposition *sur* entre les deux éléments qu'elle relie. Mais en aucun cas le domaine spatial ne sera ici considéré comme fondamental, en aucun cas il ne servira à « expliquer » les autres domaines d'emploi.

Le multiple du discours, il s'agira bien de le ramener à l'unité, mais à une unité d'une autre nature : tenter, par l'observation du discours, de remonter au signifié de langue de la préposition *sur*, signifié susceptible d'expliquer la multiplicité de ses effets de sens en discours. Tandis que la langue fournit à l'acteur du langage un domaine de signification, un ensemble d'unités élémentaires accompagnées de

¹ On pense notamment, dans une perspective cognitive, à l'important travail de Lakoff [1987]. Partant du postulat de la polysémie (plusieurs sens pour un même mot), Lakoff pose qu'il existe généralement, pour chaque terme, un sens plus représentatif, plus « prototypique », auquel les autres sens sont liés par le biais de la métaphore. Pour la préposition *over*, auquel il consacre un chapitre [1987 : 416-462], c'est le sens spatial qui est considéré comme prototypique : après en avoir analysé les différentes composantes, Lakoff en décrit alors les extensions métaphoriques.

leurs règles d'emploi, constitutives des systèmes, le discours, chez G. Guillaume, est le lieu des énoncés effectifs, prononcés ou écrits, incarnations des possibilités offertes par la langue. Cette perspective, qui est celle que nous adoptons, postule qu'à un signifiant de discours correspond un signifié unique en langue. L'observation des divers effets de sens de la préposition *sur* en discours devrait permettre de mettre en évidence un invariant suffisamment abstrait pour être constitutif de son signifié.

Cette dans cette perspective que B. Pottier [1962] analyse les éléments de relation : après avoir dégagé le schème représentatif des prépositions, il en examine les effets de sens résultatifs, dans les domaines spatial, temporel et notionnel. Le schème représentatif de *sur* [1962 : 234] est accompagné de la glose suivante : situation par rapport à l'autre côté de la limite, avec deux positions résultatives possibles, ces deux positions occasionnant chacune des effets de sens distincts. Mais envisager deux positions résultatives, c'est réintroduire une multiplicité dans le signifié, ce que, à l'instar de certains disciples de G. Guillaume, partisans de la « linguistique du signifiant », je récusé : « [...] pour nous, lorsque le sujet parlant le convoque et du niveau puissanciel de la langue le transporte au niveau effectif du discours, aucun ajustement, aucune interception précoce ou tardive, aucune subduction n'affecte ce signifié déclaré sous un physisme inchangé. » [Delpont, 2008 : 12]. C'est ce signifié là qu'il s'agira de mettre en évidence pour la préposition *sur*.

La terminologie traditionnelle, adoptée à la suite des travaux de C. Vandeloise, qui décrit les deux éléments reliés par une préposition en termes spatiaux, l'un le localisateur appelé « site », l'autre le localisé appelé « cible », ne sera par conséquent pas adoptée ici. Cette terminologie, qui convient pour décrire des énoncés simples (*la tasse sur la table*), présente l'inconvénient, dans des énoncés plus complexes, de ne pas prendre en compte le verbe qui fait pourtant partie

intégrante du syntagme qui précède la préposition (*La mère se penche sur le berceau*). Dans un tel énoncé, les éléments A et B respectivement antéposé et postposé que relie la préposition *sur* sont constitués le premier d'un substantif et d'un verbe (*la mère se penche*), le second, d'un substantif précédé de l'article défini (*le berceau*). Surtout, une telle terminologie ne peut convenir dès lors que sont abordés les autres domaines d'emploi, en particulier les domaine temporel (*arriver sur les huit heures*) ou notionnel (*insister sur un détail*).

Toute préposition, selon María Jiménez [2004 : 241-242], met en jeu une matière et une forme, ou plutôt, de la matière, appliquée à une forme. La forme de la préposition est celle qui est propre à tout relateur ; il s'agit de la mise en relation de deux éléments. C'est pourquoi la préposition est dite « diastématique ». Le terme diastème, qui désigne initialement l'intervalle existant entre des limites qui sont celles de la pensée, « qu'elle ne saurait donc franchir, et entre lesquelles elle est par conséquent tenue d'opérer » [Guillaume G., 1992 : Leçon du 22 mars 1945, p.127], est aussi employé par G. Guillaume pour désigner l'intervalle au sein duquel tombe la préposition, entre deux supports sémantiques. Dans l'énoncé « Pierre parle de Paul », la préposition *de* vient combler, remplir l'intervalle qui existe entre « parle » et « Paul » ; impossible, en effet, de rapprocher dans l'énoncé en question les termes « parle » et « Paul ».

Dans la description de la préposition en langue que donne M. Jiménez [2004 : 242], figurent donc deux éléments, la forme de la préposition et sa matière. La forme de toute préposition peut se laisser schématiser par un diastème : deux postes, figurés chacun par deux barres obliques et séparés par un intervalle, à l'intérieur desquels viendront prendre place, en discours, les deux composants que relie la préposition. La matière de la préposition est figurée par une chréode² qui

² Le terme de « chréode » (du grec *χρη* il faut, *οδος* chemin = chemin nécessaire) est emprunté à J. C. Chevalier [1978 : 200] qui l'applique au chemin nécessaire qu'impose le verbe à l'édification de toute phrase.

représente le parcours, le chemin que chaque préposition impose à la matière qu'elle relie, c'est-à-dire la loi de composition qu'elle établit. Au poste de diastème, donc, les éléments à unir entre barres obliques ; au poste de chréode, ces mêmes éléments mais cette fois reliés et discriminés. Nous nommerons B le terme de la préposition (l'élément qui en discours lui est postposé), A l'autre élément (celui dont la position syntaxique peut varier) :

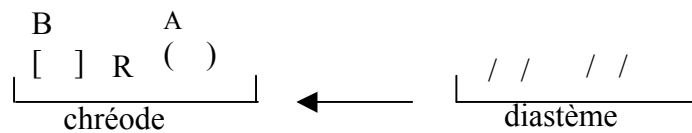


Schéma 1 : La préposition en langue

Il conviendra de comprendre comment ce schéma se décline dans le cas de la préposition *sur*.

N'importe quel article de dictionnaire consacré à *sur*, avec son foisonnement de divisions, subdivisions et cas en marge, le montre : il s'agit d'une préposition extrêmement complexe. Partant de la confrontation d'emplois relativement simples et d'emplois plus complexes, il nous a semblé qu'un point commun pouvait être mis en évidence. Lorsque nous disons *la tasse sur la table, le point sur la ligne, la nouvelle sur les ondes, taper sur l'épaule ou agir sur ordre*, l'élément introduit par *sur* représente dans chaque cas le support de l'élément qui précède la préposition. C'est évident pour la tasse et la table. Ça l'est aussi pour les autres énoncés, à condition de ne pas s'en tenir à une conception purement spatiale du support et de ne pas perdre de vue ce qui, de façon très abstraite, en constitue l'essence. De même que la table est l'entité par l'intermédiaire de laquelle la tasse, objet soumis à l'action de la pesanteur, se présente à la

perception, la ligne est l'entité par l'intermédiaire de laquelle le point, élément discontinu, existe en un lieu et un moment donné. Les ondes représentent l'élément physique par l'intermédiaire duquel la nouvelle est diffusée et perçue ; l'épaule, qui reçoit le coup, est la partie du corps par l'intermédiaire de laquelle le coup est perçu. Le cas de l'ordre est un peu différent mais se laisse également analyser en terme de support : l'ordre peut être envisagé comme l'origine, la cause d'une action ; il est l'un des éléments par l'intermédiaire desquels une action peut advenir. En ce sens l'ordre peut être dit support de l'action, il est à l'origine de l'action, ce sur quoi l'action repose.

La tentation était donc grande – et il eût été commode – de nommer les deux éléments A et B reliés par *sur* respectivement « supporté » et « support ». Pourtant, une telle terminologie risquait d'engendrer dans l'esprit des confusions dues au fait que le support, en linguistique, fait déjà référence à une tout autre réalité : à l'élément qui, au sein de la relation prédicative, est celui dont on parle, par opposition à l'apport, information versée sur le support.

C'est pourquoi l'on posera finalement que la préposition *sur* met en relation un élément B nommé « assise » et un élément A nommé « assis » en définissant l'assise comme le fondement de l'existence d'une entité ou, plus abstraitement encore, comme l'élément relativement auquel l'existence d'une entité doit être envisagée, entendant par existence non pas l'être par opposition au non-être (sens philosophique), mais « le fait que quelqu'un ou quelque chose se rencontre en un lieu ou dans un temps donné » (sens courant mentionné dans le TLF). A ne pouvant être conceptualisé que relativement à cette assise, A n'a d'existence que relative (A dépendant de B). Le parcours imposé par *sur* à la matière qu'elle relie, en d'autres termes le signifié de *sur*, pourrait être représenté de la manière suivante :

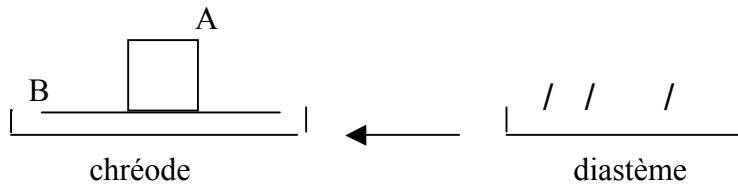


Schéma 2 : La préposition *sur* en langue

Examinons à la lumière de ce signifié de langue le divers du discours et en premier lieu, le domaine spatial.

1. Domaine spatial

Dans le domaine spatial, deux groupes d'emplois peuvent être distingués en fonction de l'interprétation que reçoit en discours la notion d'assise, interprétation elle-même induite par la nature des êtres qui instancient les postes A et B d'assis et d'assise.

Dans le premier groupe (1.1), l'assise reçoit en discours une interprétation concrète, de type spatial : entité susceptible d'en « porter » une autre, c'est-à-dire de s'opposer à l'action de la pesanteur ; la relation assise/assis s'actualise en discours en une relation porteur/porté.

Dans un premier sous-groupe (1.1.1), le poste A d'assis est occupé par une entité soumise à l'action de la pesanteur tandis que le poste B est occupé par une entité B susceptible de s'opposer à l'action de la pesanteur (généralement une surface plane à deux dimensions) : *la tasse/le livre/le chat sur la table/l'étagère/le canapé*. Dire que B est l'assise de A revient à dire que B « porte » A. L'énoncé peut ne comporter aucun verbe (*la tasse sur la table*), comporter un verbe d'état (*la tasse est/se trouve sur la table*) ou comporter un verbe de déplacement

(*mettre/poser la tasse sur la table*) ; c'est alors au terme du déplacement déclaré par le verbe que s'établit la relation porteur/porté³.

Nous attirons l'attention sur la nécessité, ici, de bien distinguer le niveau de la langue et celui du discours. Tandis que la langue fournit à l'acteur du langage des unités élémentaires – la préposition *sur* – accompagnées de leur signifié – ici le parcours que *sur* impose à la matière qu'elle relie –, en discours, cette matière s'incarne dans des êtres concrets, autrement dit des êtres concrets viennent occuper les postes de postposé (B) et d'antéposé (A) présents dans le signifié de la préposition. Le contact observé entre l'élément postposé et l'élément antéposé dans les situations d'expérience auxquelles renvoient les énoncés précédents, est donc un fait de discours et non un fait de langue : il est en effet la conséquence de la nature des êtres (entité soumise à la pesanteur/surface plane et horizontale) qui instancient, en discours, les postes A et B. La notion d'assise, envisagée abstraitement, qui a permis de définir le signifié de *sur* n'implique en elle-même aucun contact entre les deux éléments (l'assise et l'assis) mis en relation. C'est parce que, dans ce cas de discours, les deux éléments se trouvent être des entités concrètes, l'une soumise à l'action de la pesanteur, l'autre s'y opposant, que, dans une telle configuration, elles se trouvent être en contact.

Dans un deuxième sous-groupe (1.1.2), le poste A est occupé par une action qui requiert, pour sa réalisation, une surface horizontale de plus ou moins grande

³ Autrement dit, si le poste B correspond ici à la table, le poste A est occupé par *la tasse* et non par *mettre la tasse*. Nous renvoyons à la distinction traditionnelle héritée de Tesnière entre « compléments périphériques » ou « circonstants » et « compléments nucléaires » ou « actants », les premiers qui dépendent étroitement du verbe et « jouent vis-à-vis de celui-ci et de ses actants un rôle autre que 'décoratif', tel que destination, source » [Boons, Guillet et Leclerc, 1976 : 216], les seconds qui indiquent « les circonstances où se déroule le procès décrit par le verbe et ses actants », qui décrivent, donc, la scène, le décor où se déroule l'action ». Selon cette opposition s'opposeraient les énoncés cités en exemple par Dubois-Charlier [2001 : 33] : « Marie a posé le livre sur la table » / « Marie a dansé une gigue sur la table ». Une série de critères syntaxiques permettent de distinguer les deux types de compléments, notamment le fait que les premiers s'appliquent à l'objet de l'énoncé (Marie a posé *le livre sur la table*) tandis que les seconds s'appliquent au sujet (Marie a dansé une gigue *sur la table*).

dimension. Il peut s'agir d'une action indiquant un déplacement (*Jean court/marche sur la piste ; L'eau ruisselle sur le sol ; Les larmes roulent sur les joues de l'enfant*). Que B soit l'assise de A implique à nouveau que B « porte » A ; les opérations dont il est question (*marcher, courir, rouler, ruisseler*) supposent en effet, pour leur réalisation, une surface, un espace qui représente leur point d'application, le contact avec cette surface étant précisément le point commun à leur sémantisme. Or c'est cette surface qui instancie le poste B.

Un énoncé tel que « les nuages courent sur le ciel » doit être rangé dans ce groupe. De cet énoncé se dégage l'impression d'un contact, d'une adhérence entre le ciel et les nuages, ce qui ne se produirait pas en l'absence de *sur* (*les nuages courent dans le ciel*). *Sur*, en vertu du signifié mis en évidence, fait du ciel l'assise de la course des nuages. Etant donné le verbe employé par ailleurs (*courir*) généralement appliqué à des êtres animés dont les pieds entrent en contact avec le sol, il en résulte dans l'esprit une interprétation concrète, spatiale de l'assise qu'est le ciel, comme une piste sur laquelle, tels des coureurs, se déplacent les nuages. Dire *les nuages courent dans le ciel*, c'est faire du ciel un contenant, une intériorité dans laquelle prend place le déplacement des nuages. Dire *les nuages courent sur le ciel*, c'est faire du ciel un arrière-plan, c'est, par conséquent, rendre compte du point de vue particulier, strictement humain, selon lequel peut être contemplée la scène : les nuages se déplacent à grande vitesse et, de là où je les observe, tout se passe comme si le ciel était l'assise de leur déplacement, comme s'ils se déplaçaient sur une surface plane avec laquelle ils entrent en contact.

L'action A peut également ne pas indiquer de déplacement (*déjeuner sur la terrasse, discuter sur le palier/sur la plage/sur un banc*). Ces actions, accomplies par des êtres soumis à l'action de la pesanteur, requièrent, comme les précédentes, une surface plane et horizontale pour leur réalisation. La préposition *sur*, en faisant de cette surface l'assise de A, produit l'effet d'un contact entre l'agent de

l'action contenue dans A et B. Invoquons, pour preuve, l'impossibilité, pour certains espaces, d'être introduits par *sur* : « déjeuner/discuter/jouer *dans* la cuisine/*dans* le jardin/*dans* le hall. » Le lieu d'une action statique ne pourra être introduit par *sur* que s'il se laisse concevoir comme assise de telles actions, c'est-à-dire, s'agissant d'actions réalisées par des être soumis à l'action de la pesanteur, que s'il est de nature à s'opposer à l'action de la pesanteur, à « porter » A . Ce qui permet à la *plage*, à la *terrasse*, au *palier* d'être conçus comme assises de ces opérations statiques, c'est qu'ils représentent l'espace à deux dimensions directement nécessaire pour que ces actions, réalisées par des êtres soumis à l'action de la pesanteur, puissent se produire. Dès lors qu'un espace n'évoque plus immédiatement une surface à deux dimensions mais plutôt un contenant à trois dimensions (*cuisine, jardin, hall*), et la langue refuse de le conceptualiser comme assise de ces actions et partant, de l'introduire par *sur* ; c'est *dans*, dont le signifié exprime une intériorité, qui sera choisi.

Dans le deuxième groupe d'emplois (1.2), le poste B n'est plus occupé par une entité susceptible de s'opposer à l'action de la pesanteur et/ou le poste A n'est plus occupé par une entité soumise à l'action de la pesanteur. De ce fait, l'assise ne reçoit plus en discours une interprétation concrète mais bien une interprétation abstraite, en termes de subordination. La relation de subordination est en effet impliquée par la relation assise/assis. On a défini plus haut l'assise comme l'élément relativement auquel l'existence d'une entité doit être envisagée. A, l'« assis », ne pouvant être conceptualisé que relativement à B, l'« assise », A n'a d'existence que relativement à B, autrement dit A dépend de B. Que l'expérience mette en présence deux éléments liés par un rapport de subordination et la préposition pourra être convoquée pour les mettre en relation. La relation assise/assis instituée en langue par la préposition *sur* s'actualise, dans une telle configuration de discours, en une relation subordonnant/subordonné.

La préposition *sur* peut en premier lieu (1.2.1) mettre en relation une entité A non soumise à l'action de la pesanteur (*point, ombre*) et un lieu B non susceptible de s'opposer à l'action de la pesanteur (*ligne, rideau*) : *le point sur la ligne, l'ombre sur le rideau*. *Sur* m'impose de concevoir B comme assise de A mais, étant donné la nature des entités en cause, la relation ne peut être ici de porteur/porté. L'entité A, dans cet emploi, présente la particularité de requérir, pour pouvoir être perçue, un autre être qui lui sert de fond ; autrement dit A n'advient à la perception, n'existe (i.e se rencontre à un moment et en un lieu donné) que par l'intermédiaire d'un autre être (existence relative) : le point est un élément discontinu perceptible, visuellement, sur un fond ; l'ombre ne se voit que projetée sur une surface. Sans la ligne ou la feuille, le point n'a pas d'existence spatiale, non plus que l'ombre, sans le rideau ou le mur. Ce sont ces lieux « supports » que la préposition *sur* convoque au poste B.

Au poste A peut également intervenir (1.2.2), non pas une entité mais une opération consistant en l'établissement provisoire et, dans certains cas, répétitif, d'un contact (*appuyer, frapper*). Au poste B intervient l'entité à l'égard de laquelle s'exerce le contact (*appuyer sur un bouton, frapper sur un gong*), entité que la préposition *sur* m'impose de concevoir comme l'assise de A, ce qui s'explique aisément si l'on songe à la réalité de l'expérience en cause : les actions en question consistent, nous l'avons dit, en l'établissement d'un contact avec des entités (*bouton, gong*) sans lesquelles, par conséquent, elles ne sauraient se produire (on n'appuie pas sur rien, on ne frappe pas dans le vide). L'action A se trouve donc subordonnée à l'entité B qui, en cela, peut être conceptualisée comme son assise. Que l'on veuille déclarer ces entités aux côtés de ces actions, et c'est logiquement la préposition *sur* qui sera convoquée.

Viennent enfin des énoncés du type *marcher sur la capitale, se pencher sur le berceau, lever les yeux sur sa tante* (1.2.3) où le poste A, comme dans l'emploi

1.1.2 (*marcher sur la route*) est instancié par une opération de déplacement (déplacement d'un être ou d'une partie de son corps) mais où B n'est cette fois pas instancié par une surface : la *capitale* évoque un lieu, non pas dans sa dimension purement spatiale et géométrique, mais dans sa dimension politico-économique (lieu de résidence et d'exercice du pouvoir).

La préposition *sur* oblige à concevoir une entité non réductible à une surface (*la capitale, le berceau, sa tante*) comme assise d'une opération de déplacement, autrement dit, à concevoir une opération de déplacement dans la dépendance d'une entité non réductible à une surface. La nature de B exclut d'emblée une interprétation concrète de la notion de support (porteur/porté). Il ne viendrait d'ailleurs à l'idée de personne d'interpréter l'énoncé *marcher sur la capitale* de la même façon que *marcher sur la route*, c'est-à-dire avec l'idée d'un contact. Ces énoncés, où *sur* subordonne une action de déplacement à une entité ou à un être non réductibles à une surface, produiront nécessairement, en discours, un effet de sens final.

L'énoncé emprunté au domaine militaire *les soldats marchent sur Rome* le manifeste de façon très nette. Si je dis que *les soldats marchent vers Rome*, il se peut que les soldats parviennent à Rome, mais il se peut aussi qu'ils s'arrêtent avant, dans une autre ville. Si je dis que *les soldats marchent sur Rome*, les soldats, en revanche, se dirigeront à Rome sans médiation et s'y s'arrêteront. La préposition *sur*, en faisant de Rome l'élément auquel se trouve subordonné la marche des soldats, pousse nécessairement l'esprit à faire de Rome le but de cette marche donc, s'agissant d'une marche militaire, une ville dont il faut s'emparer. Il n'est pas étonnant, dès lors, que l'effet de sens produit soit précisément celui d'un siège : *marcher sur Rome*, ce sera, Rome étant le mobile de la marche, avancer en direction de Rome avec l'intention de s'en emparer. De même, lorsque l'on dit d'une manifestation *qu'elle marche sur la capitale*, la capitale, lieu de pouvoir et

de prise de décision, sera aisément interprétée en discours comme ce qui motive la marche de la manifestation, son but, ce dont il s'agit, métaphoriquement, de s'emparer.

Les deux autres énoncés évoqués se laissent concevoir de la même façon. *Lever les yeux sur sa tante* », ce n'est pas *lever les yeux vers sa tante*, non plus que *se pencher sur le berceau* n'équivaut à *se pencher au-dessus du berceau*. La préposition *vers*, dans le premier de ces énoncés, induit une visée uniquement prospective : la *tante* est le point vers lequel se dirige le regard, mais celui-ci peut très bien ne pas s'y arrêter, embrasser une zone plus vaste ou se poser sur un autre objet se trouvant dans la même direction ; d'où la possibilité d'un énoncé comme *en levant les yeux vers sa tante, il vit la silhouette de son oncle sur le mur*. Dans un tel énoncé *sur* ne pourrait se substituer à *vers*. L'énoncé contenant *sur* produit un effet de brutalité, d'immédiateté : la *tante* est le but direct du regard, le regard s'y dirigera sans médiation. Le *berceau*, de même, donne l'impression d'être le but du mouvement du corps ; la préposition *sur* le pose, s'il nous est permis d'utiliser une métaphore spatiale, comme une toile de fond préalable sur laquelle vient prendre place l'être qui se penche.

2. Domaine temporel

Venons-en au domaine temporel. De quelle manière la préposition *sur* relie-t-elle l'action exprimée par le verbe au temps ? Quelle conception du temps *sur* induit-elle ?

Le premier type d'emploi (2.1) relevé par le TLF est purement temporel. Le poste B peut y être occupé par un repère temporel, soit une heure de la journée ou de la nuit précédée du mot *coup* (*sortir sur le coup de 8 heures* »), soit une heure de la

journee précédée de l'article défini au pluriel (*sortir sur les 8 heures*) Le poste B peut également être occupé par une durée, dans un emploi comme *arriver sur le soir* qui s'oppose au même énoncé dépourvu de la préposition (*arriver le soir*).

Ce dernier emploi n'est pas mentionné par tous les dictionnaires et lorsqu'il l'est, comme dans le TLF, c'est avec la précision qu'il est vieilli ou rare, exprimant une idée de concomitance approximative. L'effet d'approximation est indéniable : un tel énoncé ne permet pas de savoir à quel moment précis de l'espace temporel *soir* se produira l'événement de sortir. Pourtant, l'énoncé dépourvu de la préposition ne le permet pas non plus. Que je dise « j'arriverai sur le soir » ou « j'arriverai le soir », j'indique le moment de mon arrivée de façon approximative. Ce qui est modifié, avec l'ajout de la préposition, c'est la perspective, c'est-à-dire, ici, la façon d'envisager l'approximation. L'énoncé « j'arriverai le soir » implique une vision globale de l'espace-temporel⁴ *soir* qui, de ce fait, entre en opposition avec d'autres espaces-temporels possibles (matin, après-midi, nuit). Un tel énoncé sera employé si la perspective est celle de la journée, c'est-à-dire si le sujet parlant désire situer un événement au sein de la journée vue comme somme de plusieurs blocs temporels. Avec la préposition *sur*, en revanche, la perspective est restreinte à un seul bloc temporel, celui précédé de la préposition. Cette préposition, en effet, impose de concevoir une durée comme assise d'un événement, configuration qui implique une vision fragmentée de la durée (en un certain point de l'espace temporel *soir* a pris place l'événement d'*arriver*) que n'implique pas l'énoncé dépourvu de la préposition *sur*.

L'effet d'approximation relevé par le TLF pour le premier emploi (*arriver sur le coup de huit heures*), doit selon nous être précisé : l'action d'*arriver* se produira aux alentours de huit heures, certes, mais plutôt après huit heures qu'avant. La

⁴ Que, s'agissant de l'emploi des prépositions, le domaine temporel « dérive » du domaine spatial, c'est ce que nous avons refusé d'emblée. Qu'en revanche l'esprit tende à se représenter les unités temporelles, par essence abstraites, en des termes spatiaux, c'est là un fait que nul ne peut mettre en doute : une durée (le soir, le matin), sera aisément conçue comme un espace ; on parlera, à propos du « soir », de la « nuit » ou du « matin », d'« espaces de temps ».

préposition *sur* pose en effet le coup de cloche comme assise de l'événement d'*arriver*, autrement dit pose, en réalité, non pas un repère temporel mais un événement (le fait, pour la cloche, de sonner huit heures) comme assise d'un autre événement. En d'autres termes, et nous référant à nouveau à une définition abstraite de l'assise, la préposition *sur* oblige à concevoir une action relativement à l'événement que constitue le passage à une heure nouvelle. L'action en question sera ainsi aisément perçue, dans l'esprit, comme succédant, plus ou moins immédiatement (un peu après que huit heures auront sonné) au coup de cloche, qui en est comme le signal. C'est, nous allons le voir, le mécanisme qui est également à l'œuvre dans l'emploi 2.2.

Dans *sortir sur les huit heures* où l'article défini pluriel modifie l'extension du repère temporel : *huit heures* ne correspond plus ici au moment où le premier coup de cloche sonne le passage d'une heure à une autre mais à une durée plus ou moins longue comprise entre deux repères encadrant les huit coups de cloche. On retrouve donc le premier cas de figure (*sortir sur le soir*), où le support de l'action d'*arriver* est une durée.

Vient ensuite l'emploi qualifié par le TLF de « temporel-causal », qui consiste à installer au poste B un événement et non un repère temporel :

- soit que B soit occupé par un substantif déverbal (*il a agi sur ordre, sur son conseil, elle partit sur un baiser* etc.)
- soit que le substantif qui occupe B soit la trace d'un événement dont il fait partie, très souvent en tant que résultat du procès (*sur contrat, sur facture, sur un mot du président*) [Anscombe, 1992 : 125].

La préposition *sur* impose de concevoir l'événement B comme assise de l'événement A, autrement dit de concevoir l'existence de l'événement A relativement à l'événement B, subordonnée à l'événement B. Une telle configuration peut produire en discours deux types d'effets, en fonction de la nature de l'événement qui occupe le poste B de support :

- l'impression que B déclenche A, non pas dans la mesure où B serait la cause de A, mais où B représente le signal de A. Dire *elle partit sur un baiser* ne produit pas le même effet que *elle partit après un baiser* : le second énoncé déclare la succession simple entre deux événements A et B, le premier, avec *sur*, produit l'impression de deux événements plus étroitement liés, concomitants, l'un (A) servant d'assise à l'autre (B), ce que le TLF traduit en disant que « le complément désigne une circonstance qui précède immédiatement le procès, qui en est comme le signal », exactement de la même manière que *le coup de huit heures* était le signal de *l'arrivée*. Le *baiser*, posé par *sur* comme assise de l'action de *partir*, sera plus aisément interprété comme son signal que comme sa cause : il n'est pas en soi responsable du départ mais pourra, en tant qu'événement antérieur le plus proche, être interprété, *a posteriori*, comme l'indice de son imminence.
- un effet de sens clairement causal lorsque l'événement qui instancie B peut effectivement être interprété comme responsable de la survenue de A : *Paul a agi sur ordre*, *Sur un geste du président, il sortit*⁵. L'assise, en tant que fondement, biais par lequel une chose existe, se transpose naturellement, dans le domaine notionnel, dans la notion de cause. La relation assise/assis instituée en langue par la préposition *sur* s'actualise, dans cette configuration de discours, en une relation cause/conséquence.

⁵ Pour la présence ou l'absence de l'article défini dans ces structures, nous renvoyons à Anscombe [1992 : 126] : l'absence d'article permettrait de considérer le procès en soi, à l'état pur, tandis que l'article défini, conformément à ce qui est attendu de lui, envisagerait l'événement constitué par l'apparition d'une occurrence du procès.

3. Domaine notionnel

Dans le domaine notionnel, enfin, se trouvent recensés des emplois comme *régner sur un pays*, *influer sur quelqu'un* d'une part, *raisonner sur quelque chose*, *insister sur un détail* d'autre part.

Dans le premier cas, la préposition *sur* oblige à concevoir le *pays*, *quelqu'un* comme assises du règne, de l'influence, éléments par l'intermédiaire desquels le règne, l'influence existent. Parler de l'« assise » d'un règne, c'est en effet renvoyer à deux réalités : soit à son fondement, à sa cause (légitimité du vote, nomination, sacre etc.), soit aux êtres sur lesquels s'exerce le règne, c'est-à-dire, par métonymie, à un pays, sans lequel le règne ne saurait avoir de réelle existence. Ceci s'accorde parfaitement, en effet, avec la réalité de l'expérience : un règne ne se mesure qu'à l'aune de ses effets sur un pays, c'est-à-dire, de façon métonymique, sur les êtres qui le constituent. Le mécanisme est le même que celui observé pour les emplois spatiaux du type *appuyer sur un bouton*, *frapper sur un gong*. De même que la pression n'est perçue que par l'être sur lequel elle s'exerce, l'influence (*influer sur quelqu'un*) ne se perçoit, ne se mesure qu'à travers l'être sur qui elle s'exerce, qui en subit les effets, ce en quoi cet être peut être conceptualisé comme support de cette influence.

Les emplois où *sur* introduit le régime d'un verbe exprimant une activité intellectuelle ou un jugement témoignent de la façon dont le français a choisi de conceptualiser la matière sur laquelle s'exercent de telles activités intellectuelles. L'entité précédée de *sur* représente toujours, en effet, l'élément pris comme objet mental par l'activité intellectuelle (*insister sur un détail*, *raisonner sur un problème* etc.). Le français a choisi de conceptualiser cet élément comme assise, être par l'intermédiaire duquel les actions d'*insister* ou de *raisonner* existent (i.e se rencontrent en un lieu et à un moment donné), autrement dit de conceptualiser de telles activités comme subordonnées aux objets sur lesquels elles s'exercent.

Ce qui est peu surprenant si l'on songe que la notion d'insistance, par exemple, n'est que la transposition, dans le domaine abstrait, intellectuel, de la notion concrète de pression. Pourtant, cette solution n'est pas celle qu'ont retenue toutes les langues ; pour l'insistance par exemple (*insister sur un détail*), l'espagnol a choisi une représentation mentale différente, où le préposition *en* (*insistir en un detalle*) pose le « détail » comme un champ de représentation mental à l'intérieur duquel prend place l'insistance [M. Jiménez, 2004 : 243-244].

4. à / *sur* Paris

Reste, pour compléter le panorama des emplois de *sur*, à évoquer un emploi apparu à date récente, qui consiste à introduire le lieu d'une opération au moyen de la préposition *sur* en lieu et place de la traditionnelle préposition *à* (*travailler sur Paris, cherche une colocation sur Lyon*). Sans prétendre résoudre entièrement le problème posé par ces tournures, ce qui exigerait une analyse de la préposition *à* aussi détaillée que celle qui vient d'être faite pour *sur*, nous nous fonderons, pour donner quelques éclairages sur ce fait de langue actuel, sur l'évolution de la tournure et sur ses conditions d'emplois en discours.

Ici, comme ailleurs, *sur* fait de l'élément qui lui est postposé (B) le support de l'élément dont la position syntaxique peut varier (A). B représente une ville, un département ou une région, c'est-à-dire un lieu assimilable à un espace mais non réductible à une surface plane et horizontale, ce qui exclut d'emblée toute interprétation de la relation assise/assis en termes de porteur/porté. Là où la préposition *à* « évoque un repère ponctuel dans l'espace » [Wagner, Pinchon, 1991 : 484], la préposition *sur*, en vertu du signifié mis en évidence, pose l'élément B (ville, département, région), comme une assise. En termes géométriques et, s'agissant du domaine spatial, le lieu précédé de *à* pourrait être

figuré par un point ; précédé de *sur*, il représente en revanche une zone, un espace. En quoi cette conceptualisation de la ville peut-elle avoir intéressé les locuteurs au point que, dans bien des cas, ils la préfèrent à celle induite par la préposition *à* ?

Comme on pouvait s'y attendre, l'emploi serait né chez les représentants de commerce, techniciens du dépannage, militants habitués « à penser en termes de répartition du territoire, de zone d'activité et de mobilité » [M Yaguello, 1998 : 84], au sein, donc, de catégories socio-professionnelles qui n'envisagent la ville (le département, la région) que comme une zone, un secteur susceptible d'être couverts par une activité (de démarchage par exemple), autrement dit comme un terrain d'action. Examinons de plus près deux exemples contrastifs. Dire *je travaille à Paris*, c'est localiser purement et simplement une action (*travailler*), en fonction d'un repère ponctuel (*Paris*). Dire *je travaille sur Paris*, c'est faire de Paris l'assise de l'action de *travailler* c'est-à-dire, étant donnée l'interprétation spatiale qui s'impose immédiatement à l'esprit s'agissant du domaine spatial, une zone, un territoire. Une telle configuration est responsable d'un effet de mobilité, effet qu'interdirait une représentation ponctuelle du repère comme celle induite par *à* ; déclarer que Paris est l'assise, la zone de mon activité professionnelle, c'est déclarer que cette activité est susceptible de se réaliser en divers points de la zone Paris d'où un effet de mobilité, de balayage de l'espace en question.

De fait, la préposition *sur* semble avoir été employée d'abord chaque fois qu'il s'agissait d'exprimer une activité couvrant une certaine zone, avec une mobilité à l'intérieur de cette zone. Une recherche de l'expression *sur Paris* effectuée sur Google France ramène un grand nombre d'emplois de ce type où l'activité en question est déclarée soit par un verbe, soit, le plus souvent, par un substantif déverbal :

Antoine Frangolacci, coach sportif, vous propose ses cours de remise en forme à domicile *sur* Paris

Débarras *sur* Paris et région parisienne.

Livraison de fruits et légumes : commande en ligne et livraison de produits frais *sur* Paris et dans la région Parisienne.

Photographe professionnel basé à Paris, je suis spécialisé dans la photographie pour les entreprises, le reportage photo industriel, reportage photo de type événementiel, corporate, portrait, photographe d'architecture, aussi bien *sur* Paris, en France ou à l'étranger.

Le dernier énoncé est à cet égard très révélateur. Lorsqu'il s'agit, pour le photographe en question, d'indiquer l'endroit où il est établi, où il habite (repère ponctuel), c'est la préposition *à* qui est employée (*basé à Paris*). Lorsqu'il s'agit en revanche d'indiquer l'espace couvert par son activité, la zone dans laquelle il est susceptible de se déplacer pour réaliser des photographies (mobilité), c'est la préposition *sur* qui est convoquée (*photographie pour les entreprises... , aussi bien sur Paris, en France ou à l'étranger*).

Il semble que, dans un deuxième temps, cet emploi de *sur* se soit étendu à des verbes de processus (*arriver, aller, venir, déménager*) ou d'état (*rester, être*) non concernés jusqu'alors par le phénomène. Examinons les conditions d'emploi de *sur* à la lumière de l'intéressante enquête réalisée par P. Hernández [2008] sur Yahoo France, sur des énoncés situatifs suivis des syntagmes *à Paris/sur Paris*. La cooccurrence récurrente de *sur* avec des notions telles que le bornage temporel (*Je suis sur Paris depuis quelques années/sept mois/pour faire un stage de trois mois* etc.), l'expression de l'exception (*Une fois n'est pas coutume, je reste sur Paris ce soir ; Moi je descends pas, je reste sur Paris tout juillet* etc.) ou la disjonction spatiale (*J'habite en province/en région/la banlieue mais je travaille sur Paris ; Je travaille sur Paris mais je rentre souvent sur la région de Vichy* etc.) n'est pas, selon nous, la preuve d'une prédilection de *sur* pour la localisation provisoire, ainsi que l'indique P. Hernández [2008]. Ce que montrent ces résultats, c'est que la préposition *sur* est convoquée chaque fois que deux lieux

sont, implicitement ou explicitement, mis en regard c'est-à-dire chaque fois que c'est moins la localisation absolue qui importe qu'une localisation relative consistant en une opposition, implicite ou explicite, de zones. *Je travaille sur Paris* sera compris comme « dans la zone Paris », la ville de Paris correspondant à une zone aux contours plus ou moins nets qui s'oppose, par exemple, à la zone « Province ». Même chose pour l'énoncé *Le mois prochain je déménage sur Paris* qui pourra, le cas échéant, signifier « je déménage en banlieue parisienne », la zone « Paris » recevant une interprétation plus floue du fait de son opposition à une autre zone (Province).

C'est donc une autre perspective sur le lieu que propose *sur*, ce que confirme le type de verbes employés. P. Hernández note une plus faible cooccurrence de *sur Paris* avec des verbes qui indiquent une situation stable comme *habiter* et seulement lorsqu'intervient par ailleurs une formule indiquant le caractère non définitif de la situation, c'est-à-dire une mise en regard implicite avec une autre ville. Il est peu surprenant que le verbe *être* soit majoritairement construit avec *sur* : suivi d'un complément circonstanciel de lieu, ce verbe déclare en français une existence circonstancielle, donc provisoire, soumise à variation ; l'existence dans un lieu déclarée par *être* est nécessairement mise en regard avec l'existence dans un autre lieu (autre zone). C'est particulièrement le cas lorsque le verbe *être* est suivi d'un nom de ville ou de pays (*Paul est à/sur Paris, Paul est en France*), le plus souvent accompagné de termes ou expressions qui dénotent la localisation instable (*actuellement, depuis deux ans* etc.). En l'absence de ce type d'expressions, ces énoncés ne pourront être formulés que dans des circonstances bien précises, au téléphone par exemple (*Je ne peux pas te parler, je suis dans le métro ; Je suis sur/à Paris, on peut se voir ce soir si tu veux*). Là encore, ce sont, de façon implicite, des zones qui sont opposées (zone Paris par opposition à la zone habituelle de résidence). Inversement, *sur* s'accommodera bien mal d'expressions dénotant une localisation absolue : occurrences de *sur* inexistantes

dans la suite de *j'ai toujours vécu...*, *j'ai passé toute ma vie...*, *Je me suis définitivement installé...*, et très rares dans les formulations relatives au commencement et à la cessation de la vie (*je suis né...*, *Il est mort...*). Tout ceci confirme que la préposition *sur* semble être l'une des solutions adoptées par les locuteurs du français pour exprimer un repérage dans l'espace de type nouveau, lié à une plus grande mobilité, à une plus grande autonomie des êtres, qualités particulièrement valorisées à l'heure actuelle et présentes dans le discours quotidien.

Cette analyse s'était donné pour tâche de ramener le multiple à l'un, d'expliquer la diversité du discours par un principe fondateur en langue, nous contraignant à abandonner le traditionnel point d'ancrage du domaine spatial généralement considéré comme fondamental. La relation assise/assis, qui constitue selon nous le parcours invariant imposé par *sur* à la matière qu'elle relie, ne saurait se résumer à une relation porteur/porté, comme le prétend Vandeloise, mais bien plutôt à une relation de subordination, celle de l'élément assis (A) à l'élément assise (B). Partant de ce postulat, il nous a paru utile de ramener le foisonnement d'emplois et de sous-emplois présents dans les articles de dictionnaire consacrés à *sur* à quelques grands cas de figure répartis dans les trois grands domaines spatial, temporel et notionnel, et de montrer comment, dans chaque cas, la nature des êtres qui instancient en discours les postes A et B mis en relation par *sur*, induisent des effets de sens distincts.

Animée d'un principe unitaire, cette analyse ne saurait toutefois prétendre à l'exhaustivité : certains cas classés en marge par les dictionnaires ou jugés discordants par les linguistes mériteraient de recevoir le même type d'analyse que celles qui ont été réalisées ici. Nous les réservons pour plus tard, ou laissons à d'autres le soin de les mener à bien.

Bibliographie

- Anscombe, J. C., 1992, « *Sur/sous* : de la localisation spatiale à la localisation temporelle », *Lexique*, 11, P.U.L, p. 111-145.
- Boons, J. P., Guillet, A., et Leclere, C., 1976, *La structure des phrases simples en français, constructions intransitives*, Genève, Droz.
- Dubois-Charlier, F., 2001, *Adverbe et circonstants*, Travaux/Cercle linguistique d'Aix-en-Provence, 17, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence.
- Hernández, P. C., 2008, « La décoloration de la préposition *sur* : Une explication en termes d'intégration conceptuelle », communication présentée en février 2008 au séminaire *Formes symboliques*, Ecole Normale Supérieure, 45 rue d'Ulm, 75005 Paris.
- Jiménez, M., 2004, « *Por algo será* », *La linguistique hispanique dans tous ses états, Actes du Colloque de linguistique hispanique, Perpignan 14, 15 et 16 mars 2002*, CRILAUP, Presses Universitaires de Perpignan.
- Lakoff, G., 1987, *Women, Fire and Dangerous Things*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Melis, L., 1983, *Les circonstants et la phrase*, Louvain, Presses universitaires de Louvain.
- Melis, L., 2003, *La préposition en français*, Paris, Ophrys.
- Pottier, B., 1962, *Systématique des éléments de relation*, Paris, Editions Klincksieck.
- Tesnière L, 1959, *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Editions Klincksieck.
- Vandeloise, C., 1986, *L'espace en français*, Paris, Editions du seuil.
- Wagner, R. L., Pinchon, J., 1991, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.